

Perqume 22 / XI. 1930

Monsieur Aziz Bey,  
Inspecteur Général des Antiquités  
d'Arie mineure.  
Smyrne.

Monsieur.

J'ai l'honneur de Vous remettre  
ci-inclus la nouvelle demande  
pour le prolongement des fouilles  
de Perqume pour une année jusqu'au  
5. avril 1932.

Si la loi permet un prolongement  
de deux années, je serais bien content  
d'obtenir cette permission. Car les  
fouilles ont pris des dimensions si  
grands que le délai pour une année  
ne suffit pas pour la terminaison.

Le permis donné pour cette année porte  
le nr: Annara 22/I. 1930; 8/I 1930 T  
re 8745.

Veuillez agréer, je vous prie l'expression  
de ma haute considération.

J. Th. Ariand.

**Boğaziçi Üniversitesi**

**Arşiv ve Dokümantasyon Merkezi**

**Kişisel Arşivlere İstanbul'da Bilim, Kültür ve Eğitim Tanıtı**

**Aziz Ogan Koleksiyonu**



**OGNIZM0102512**